

ÉTÉ SOLIDAIRE



• JE SUIS PARTENAIRE...

Rapport d'activités 2024



Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION	3
INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES	4
PROCÉDURE	4
ANALYSE DES RAPPORTS D' ACTIVITÉS 2024	4
ÉVALUATION DE L'OPÉRATION 2024	5
LES PROMOTEURS	5
LES PARTENARIATS	6
LES JEUNES ENGAGÉS	8
<i>Les critères de sélection des jeunes</i>	10
<i>L'accompagnement des étudiants en amont du projet</i>	14
<i>La gestion des candidatures</i>	14
<i>La rémunération des jeunes</i>	15
LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES ET LES TÂCHES RÉALISÉES PAR LES JEUNES	16
<i>Les publics bénéficiaires</i>	16
<i>Les tâches attribuées aux jeunes</i>	17
<i>Comment les tâches sont-elles choisies ?</i>	19
PISTES D'AMÉLIORATIONS PROPOSÉES PAR LES POUVOIRS LOCAUX	20
PROCESSUS DE L' APPEL À PROJET	20
LES DÉLAIS ADMINISTRATIFS	20
L' AUGMENTATION DU SUBSIDE.....	21
LE CONTENU DE L' APPEL À PROJETS	21
UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ POUR LE PROJET.....	22
L' ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES.....	22
RETOUR DES COMMUNES SUR LA MISE EN ŒUVRE D' ESOL	23
CONCLUSION	25
ANNEXES	27
APPEL À PROJETS 2024	27
RAPPORT D' ACTIVITÉS 2024 – FORMULAIRE	33

Introduction

La solidarité est un principe fondateur du vivre ensemble.

Être solidaires les uns à l'égard des autres implique de s'inscrire dans des rapports d'interdépendance, de complémentarité, de coopération, d'échange. C'est aller à l'encontre du repli individualiste, du chacun pour soi, de l'exclusion de « l'autre » et de la compétition. Sans solidarité entre ses membres, une société humaine ne peut perdurer.

Depuis 1994, chaque année, un appel à projets nommé « Été solidaire, je suis partenaire » est adressé aux pouvoirs locaux. Dans ce cadre, des subventions de la Région wallonne sont octroyées pour que des jeunes réalisent des projets solidaires durant les mois de juillet et d'août.

Les objectifs de ces projets consistent notamment à favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, en particulier les personnes plus fragiles. L'opération Été solidaire est également un outil de lutte contre l'isolement et la vulnérabilité des jeunes, touchés notamment par les crises successives de ces dernières années.

En 30 ans, des milliers de jeunes ont rendu des services à la population et réalisé des travaux d'utilité publique dans le cadre d'un travail étudiant au sein de leur commune grâce au subside de la Wallonie.

Cette année encore, les communes ont répondu présentes et les jeunes étaient au rendez-vous.

**En 2024, 227 communes ont participé à l'opération « Été solidaire »,
soit 87% des communes de Wallonie.
74% d'entre elles ont travaillé aux côtés d'au moins 1 partenaire et
2.911 jeunes ont été engagés grâce au subside octroyé.**

« Été solidaire, je suis partenaire » apporte ainsi sa contribution aux nombreuses initiatives de solidarité mises en œuvre par la Wallonie.

Informations opérationnelles

Procédure

L'appel à projets est généralement communiqué aux villes et communes dans le courant du premier trimestre de l'année. En 2024, il a été lancé le 22 février.

Conformément au Contrat d'administration 2020-2024 et à l'objectif de dématérialisation des procédures, les communes ont pu déposer leur candidature via l'interface numérique du *Guichet des pouvoirs locaux*. Pour ce faire, elles devaient compléter un formulaire et joindre la délibération du collège communal actant la volonté de la commune de participer au projet. Ces démarches devaient être effectuées pour le 22 mars 2024. L'appel à projets a finalement été prolongé de deux semaines afin de permettre à 45 communes supplémentaires d'y répondre, la communication y relative ayant été réalisée via NEMO plus précocement que d'habitude. L'opération a été officiellement lancée le 22 avril.

Comme chaque année, [une « FAQ » a été rédigée et publiée sur le site de la DiCS](#). Son ambition est de fournir des informations pratiques, complémentaires à l'appel à projets et de partager les bonnes idées relevées dans les communes et permettant de faire évoluer d'autres projets.

Au total, 227 villes et communes ont déposé leur candidature pour mener l'opération « Été solidaire ». Celles-ci ont toutes été jugées recevables par le cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux.

Analyse des rapports d'activités 2024

Chaque année, au terme de la mise en œuvre des projets « Été solidaire », les opérateurs sont tenus de compléter un rapport d'activités ainsi qu'un rapport financier. La Direction de la Cohésion sociale (DiCS) conçoit le modèle du rapport d'activités repris en annexe, le transmet à chaque promoteur et analyse les informations qu'il contient. Comme pour le dépôt des candidatures, le rapport d'activités est complété et transmis via le *Guichet des pouvoirs locaux*.

Toutes les communes ont transmis leur rapport d'activités à la DiCS et leur rapport financier à la Direction des Ressources financières du SPW Intérieur et Action sociale. Le présent rapport intègre les données de toutes les communes. Les réponses des promoteurs sont analysées et, dans la mesure du possible, comparées à celles des années précédentes. L'analyse est structurée par thèmes qui couvrent quasiment toutes les questions du rapport d'activités.

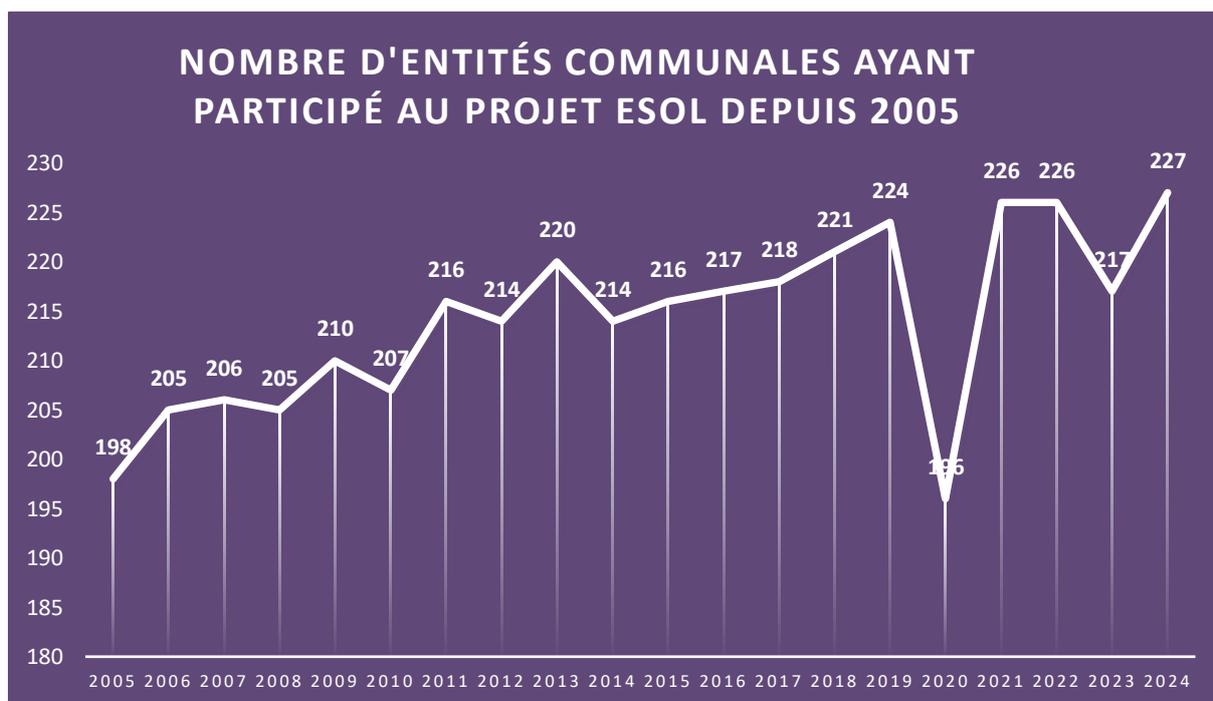
Évaluation de l'opération 2024

Les promoteurs

Depuis 2017, si les communes wallonnes sont les seuls opérateurs autorisés à déposer un projet, elles sont fortement encouragées à travailler avec différents partenaires : CPAS, Sociétés de logements de service public, associations culturelles, sociales, sportives, AMO, Maisons de jeunes, etc. Ainsi, près de 76% des communes saisissent d'ailleurs cette opportunité. Nous y reviendrons plus loin.

Si l'on s'intéresse aux entités communales qui ont participé au projet depuis sa création, on peut constater que leur nombre est en constante évolution. De 31 entités communales en 1994, l'opération rassemble aujourd'hui 87% des communes éligibles, soit 227 communes participantes. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des 20 dernières années.

Graphique 1 : Evolution du nombre de communes ou entités communales ayant participé au projet ESOL depuis 2005



Il est assez aisé de constater que le nombre de promoteurs est globalement croissant depuis 20 ans, à la grosse exception de l'année 2020 pour laquelle les statistiques de participation sont impactées par le COVID.

Le tableau ci-après montre quant à lui que la répartition des communes sur l'ensemble du territoire varie d'une province à l'autre. Ainsi, le taux de participation le plus élevé se retrouve dans le Hainaut et le Brabant wallon avec respectivement 96 et 97%.

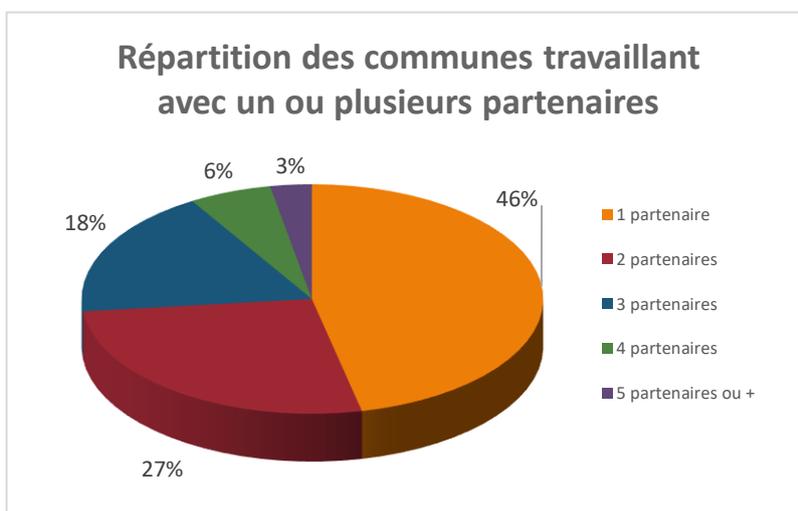
Tableau 1 : Répartition des communes participant au projet « Été solidaire » par province.

Répartition des communes participantes par province			
Étiquettes de lignes	Nombre de communes participantes	Nombre de communes dans la province	Taux de participation
Province de Liège	68	84	81%
Province de Namur	33	38	87%
Province du Brabant Wallon	26	27	96%
Province du Hainaut	67	69	97%
Province du Luxembourg	33	44	75%
Total général	227	262	87%

Les partenariats

En 2024, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, l'appel à projets incitait les communes à travailler en partenariat avec d'autres acteurs locaux : CPAS, Sociétés de logement de service public (SLSP), associations culturelles, sociales ou sportives, services d'aides en milieu ouvert (AMO) ou encore maisons de jeunes. Le fait qu'une commune s'associe ou non avec un acteur local n'a pas d'incidence sur le montant de la subvention auquel elle peut prétendre. En revanche, cela multiplie les possibilités d'encadrement des jeunes. Ces partenariats sont également encouragés afin d'identifier les jeunes en situation de vulnérabilité. Ce point sera abordé plus loin.

Graphique 2 : Répartition des communes selon le nombre de partenaires avec lesquels elles travaillent



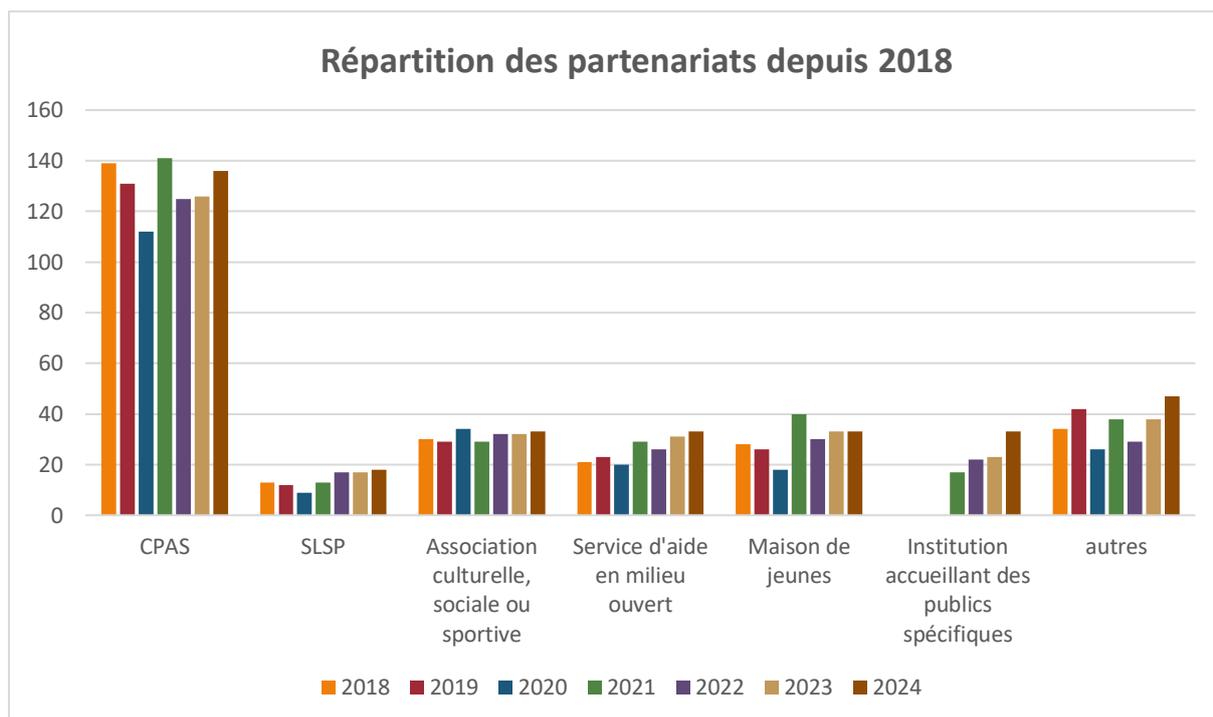
Parmi les 227 communes, 172 ont respecté la volonté que les projets soient menés en collaboration avec un ou plusieurs partenaires tandis que 65 communes ont mené leur projet seules.

Au total, 333 partenaires ont été associés aux projets, dont 136 CPAS (+10), 33 associations culturelles, sociales ou sportives (+1), 33 maisons de jeunes (=), 33

AMO (+2), 33 institutions accueillant un public spécifique (maisons de repos, personnes handicapées...) (+10), 18 SLSP (+1) et 47 autres acteurs locaux (+9).

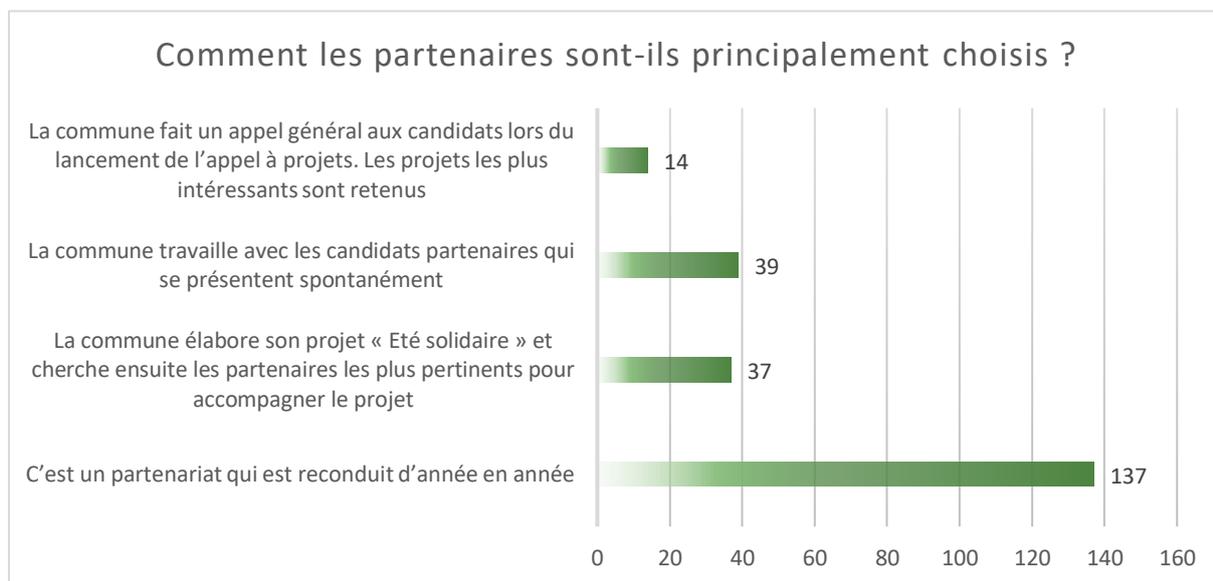
Une analyse plus fine des réponses permet de constater que les jeunes engagés ne travaillent pas tous en même temps. Cet étalement des équipes d'étudiants durant l'été permet aux communes de mener plusieurs projets de front, avec des collaborations diverses. Aussi, nous pouvons déduire que la proposition de 2 axes de travail se conjugue avec une augmentation importante des partenariats avec des institutions d'accueil de publics spécifiques (+50%).

Graphique 3 : Répartition des communes selon le nombre de partenaires de 2018 à 2024



Les communes ont également été interrogées sur la manière dont les partenariats étaient établis. Le graphique ci-dessous montre que dans la plupart des cas (137), ce sont des collaborations qui se répètent d'année en année.

Graphique 4 : comment sont établis les partenariats



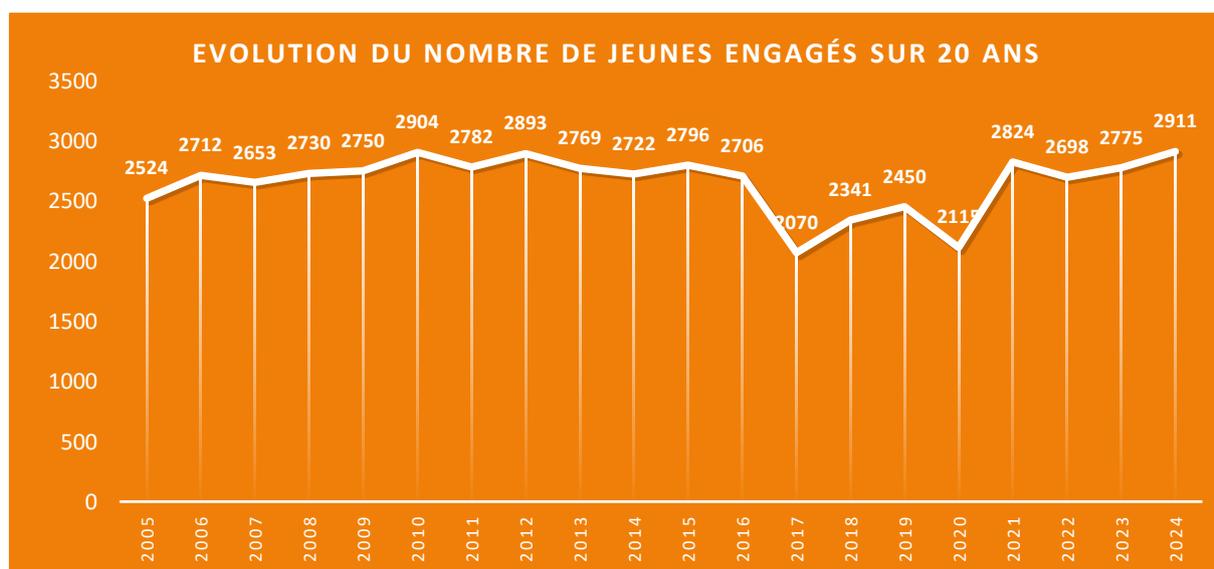
37 communes élaborent le projet et cherchent ensuite le partenaire le plus pertinent pour les aider à le mettre en œuvre, 39 communes travaillent avec les partenaires qui se présentent spontanément et 14 ont lancé un appel à projets sur leur territoire avant de sélectionner le projet qui s'avérait le plus intéressant.

Les réponses peuvent être cumulatives. En effet, comme évoqué plus haut, différents partenariats sont parfois noués et les périodes d'engagement étalées durant l'été. Il est donc possible de travailler selon plusieurs méthodes.

Les jeunes engagés

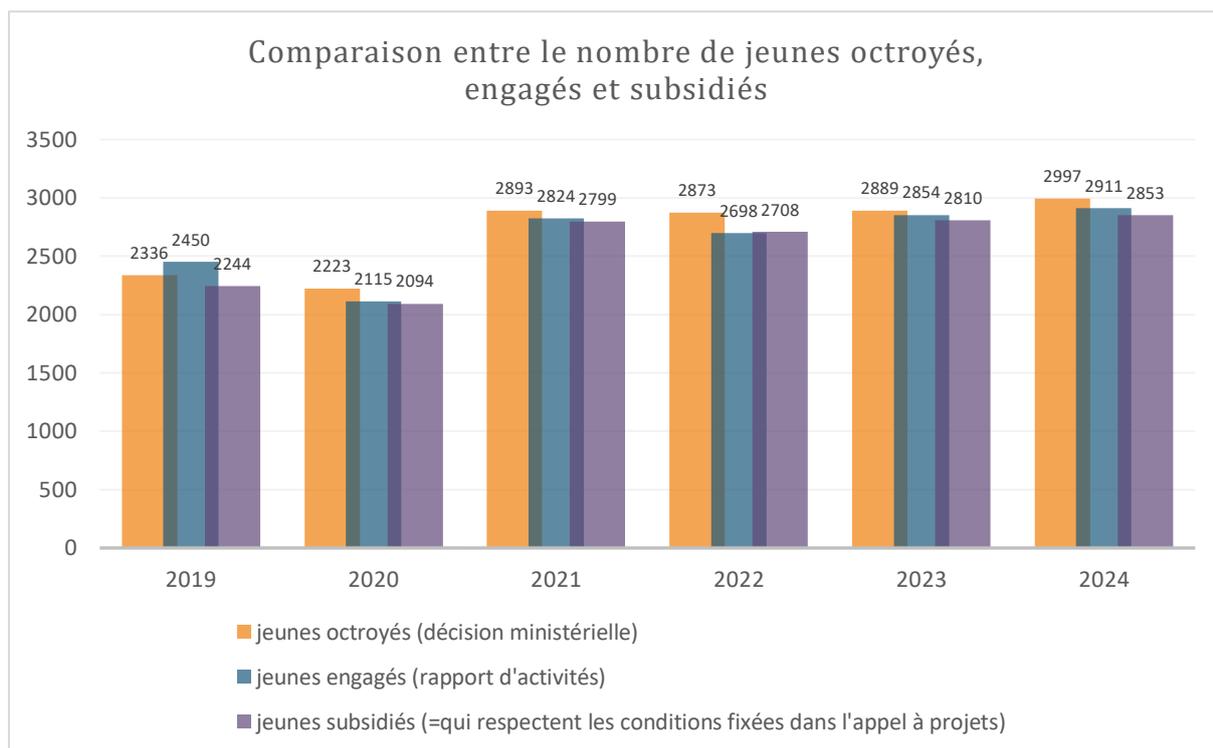
Le nombre de jeunes engagés par les promoteurs durant l'été a eu tendance à augmenter de 1997 à 2006. Ensuite, ce nombre est resté au-delà de 2.650 jeunes, avec un pic de 2.904 jeunes engagés en 2010. Une forte diminution est observée en 2017, en lien avec la suppression du budget d'« Eté solidaire » à destination des CPAS. En 2018 et 2019, l'augmentation de l'enveloppe budgétaire permet aux communes d'envisager l'engagement d'une plus grande quantité de jeunes, sans atteindre pour autant le niveau des années précédentes. En 2020, le nombre diminue à nouveau en lien direct avec la diminution des communes participantes, en raison du COVID. Ce nombre a ensuite réaugmenté en 2021, notamment suite aux engagements supplémentaires liés aux inondations, pour s'établir à 2911 cette année, un record.

Graphique 5 : Evolution du nombre de jeunes engagés de 2005 à 2024



A noter que des différences peuvent subvenir lorsque l'on compare le nombre de « jeunes subsidiés » par le Ministre des Pouvoirs, le nombre de « jeunes engagés » mentionné dans les rapports d'activités et le nombre de « jeunes effectivement subsidiés » qui résulte de l'analyse des rapports financiers. Ces faibles différences peuvent être constatées dans le graphique ci-dessous :

Graphique 6 : Comparaison entre le nombre de jeunes octroyés, engagés et subsidiés



En 2024, le Ministre a octroyé des subsides pour 2.997 jeunes. Les rapports d'activités comptabilisent 2.911 jeunes engagés et les rapports financiers ont permis de justifier le subventionnement effectif de 2.853 jeunes.

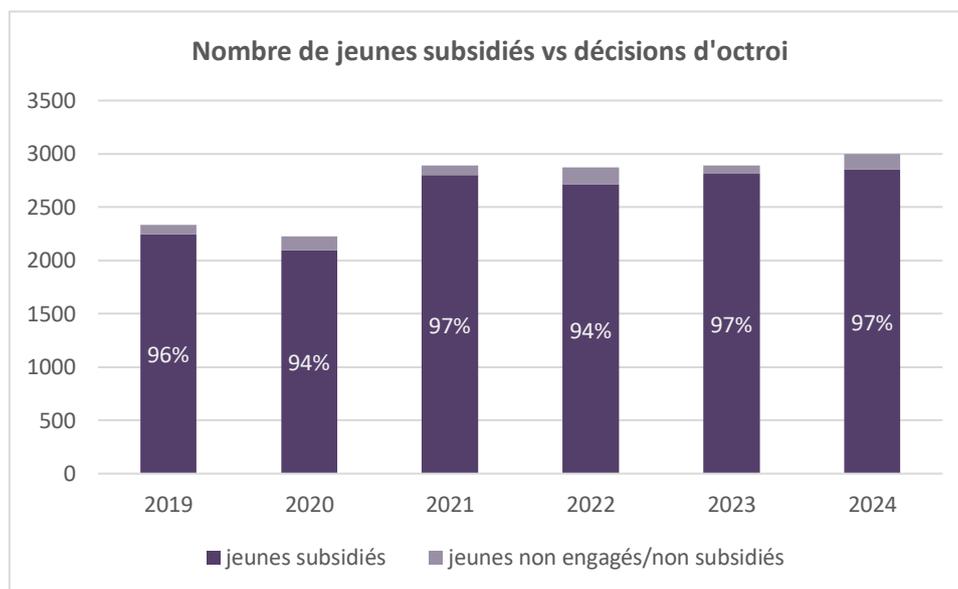
Les différences sont liées aux raisons suivantes :

- Certains pouvoirs locaux recrutent davantage de jeunes pour l'opération été solidaire que ce que le Ministre a alloué (ex : année 2019). La totalité des jeunes sont valorisés dans le rapport d'activités mais le nombre excédentaire de jeunes est financé sur fonds propres ;
- Certains pouvoirs locaux engagent moins de jeunes que le nombre qui leur a été alloué (insuffisance de candidats – assez rare ; désistements d'étudiants, maladies...)
- Certaines communes ne respectent pas les conditions de durée de contrat et/ou de salaire minimum fixées dans l'appel à projets : le subventionnement de ces jeunes est dès lors refusé par l'Administration (mais les rapports étant déposés au même moment, la donnée ne peut pas être ajustée systématiquement).
- Quelques communes omettent de remettre leur rapport d'activités, les données sont dès lors incomplètes¹.

Enfin, il est utile de mettre en évidence la proportion d'étudiants subventionnés par rapport aux décisions d'octroi de subsides. Au cours de ces 5 dernières années, cette proportion varie entre 92 et 97%.

¹ En 2024, tous les RA et RF ont été rentrés à temps à l'exception d'un RA, parvenu dans la foulée d'un rappel.

Graphique 7 : Nombre de jeunes subsidiés vs décisions d'octroi



Les critères de sélection des jeunes

L'appel à projets énonce trois critères de sélection à respecter par les promoteurs de projets pour l'engagement des jeunes :

- une mixité de genre parmi les jeunes recrutés,
- une moitié concernée par des difficultés sociales et/ou économiques,
- l'absence de lien de parenté au premier degré entre le jeune et une personne exerçant un mandat public pour le compte du promoteur ou d'un de ses partenaires, ou avec une personne exerçant une fonction de direction dans l'un des services du promoteur ou de l'un de ses partenaires.

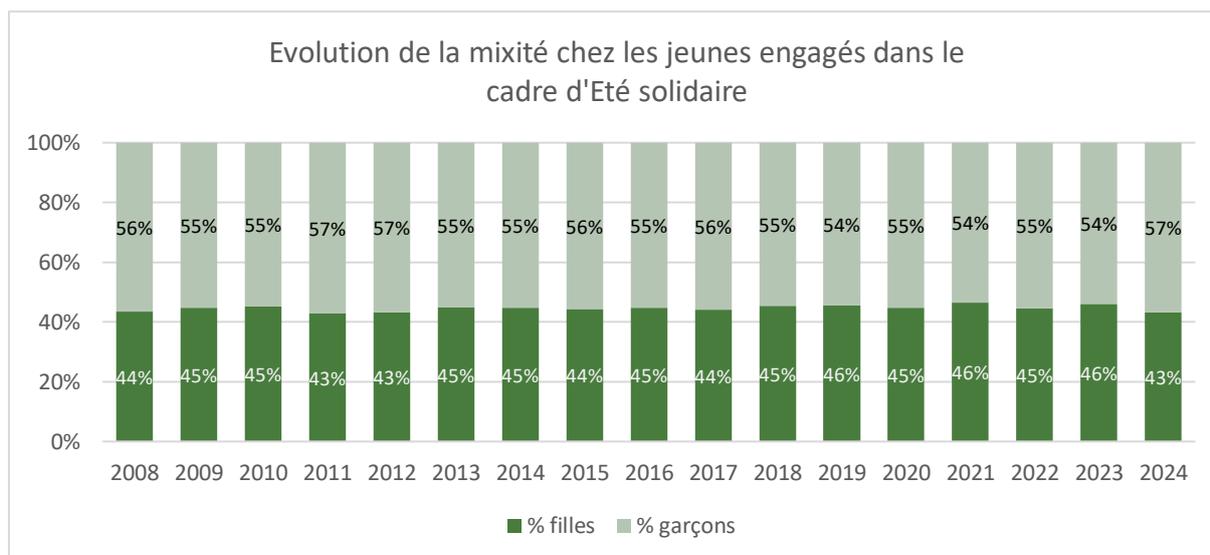
Concernant ce dernier critère, aucune question n'est posée aux communes dans le rapport d'activités, mais il s'agit d'une condition de principe que les promoteurs s'engagent à rencontrer lors du dépôt de leur candidature.

La mixité

Depuis 2008, les proportions de filles et de garçons engagés sont stables. Les filles représentent 43 à 46% des jeunes engagés, tandis que les garçons 54 à 57%. Jusqu'à 2006, la proportion de filles variait de 29 à 39%. L'année 2007 a constitué une transition dans la mesure où l'appel à projet mentionnait un critère facultatif fixant le pourcentage de filles à engager à 40%. Il n'est plus redescendu sous cette barre depuis lors quoique plus aucun pourcentage minimum n'y soit mentionné.

Si l'on analyse le critère de mixité à l'échelle de chaque commune, on constate que 82% d'entre elles engagent au moins 30% de jeunes de chaque genre, et assurent dès lors une mixité. Parmi les 18% de communes qui engagent moins de 30% de jeunes de l'un ou l'autre genre, 6 communes déclarent avoir travaillé avec des groupes exclusivement composés de garçons.

Graphique 8 : Evolution de la mixité chez les jeunes engagés dans le cadre d'« Eté solidaire » depuis 2008



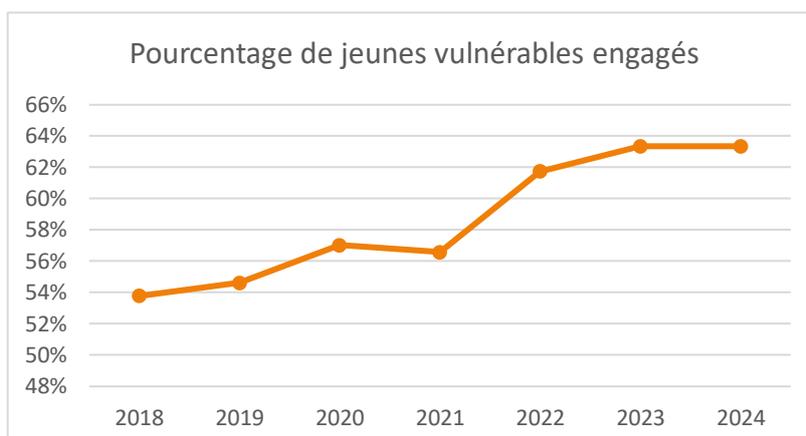
Les difficultés sociales et/ou économiques

Dans le cadre de l'opération, une attention particulière doit être accordée au recrutement de jeunes en situation de vulnérabilité. La moitié des jeunes engagés doit être confrontée à des difficultés sociales et/ou économiques. Cela comprend par exemple : des jeunes issus de ménages dont les revenus principaux proviennent d'allocations sociales ; des jeunes issus de ménages faisant l'objet d'une guidance sociale (par exemple pour une intervention en médiation de dettes) ; des jeunes faisant l'objet d'une guidance sociale individuelle (services d'aide à la jeunesse, services d'aide aux jeunes en milieu ouvert, CPAS, etc.). Cela peut également concerner des jeunes réfugiés, des étudiants qui suivent un enseignement spécialisé, des jeunes issus de familles monoparentales dont le parent perçoit de faibles revenus, de jeunes en décrochage scolaire ou social... Les collaborations avec ces services et institutions permettant de toucher et recruter des jeunes éloignés du marché du travail sont vivement encouragées.

L'importance du respect de ce critère est rappelée clairement dans l'appel à projets et les 3 communes candidates qui n'avaient engagé aucun jeune en situation de vulnérabilité en 2023 ont été interpellées. Elles étaient invitées à y être particulièrement attentives cette année. Parmi ces 3 promoteurs, tous ont engagé 50% de jeunes vulnérables en 2024.

Graphique 9 : Evolution de la proportion de jeunes vulnérables parmi l'ensemble des jeunes engagés dans les communes

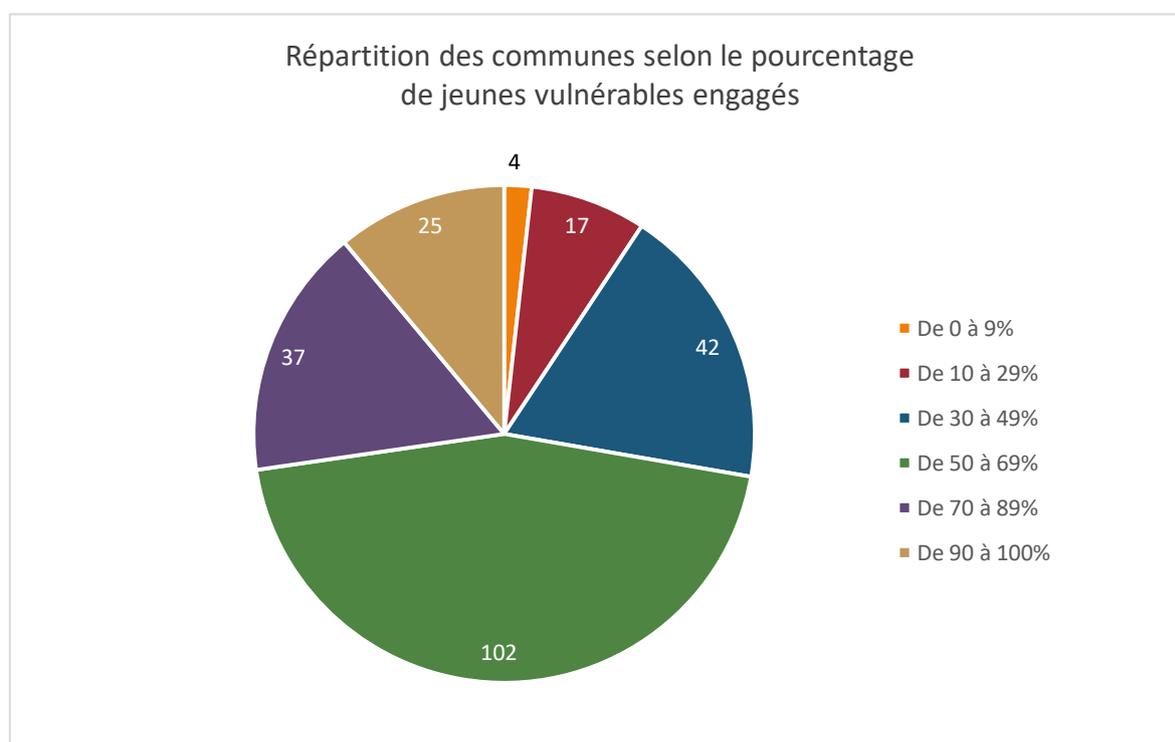
Cette année, 63% des jeunes engagés étaient confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques, soit 1.790 jeunes. Le tableau montre l'évolution de cette proportion ces sept dernières années, sans doute le fruit d'un suivi plus rapproché et des bonnes idées partagées entre communes concernant le recrutement.



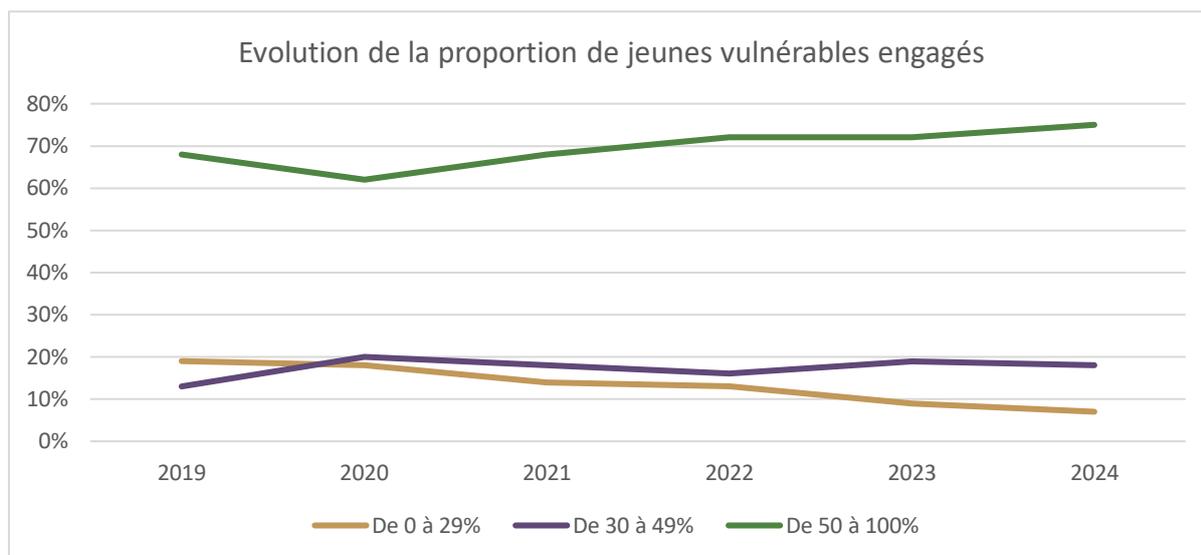
Comme énoncé ci-dessus, chaque commune devait respecter cette parité. Dans les faits, 170 communes (75%) ont engagé au moins 50% de jeunes confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques - 18 parmi elles ont engagé uniquement ces profils de jeunes. A l'inverse, 57 communes ont engagé moins de 50% de jeunes correspondant au profil requis, ce qui représente 25% de l'ensemble des communes. Trois communes déclarent n'avoir recruté aucun jeune confronté à des difficultés sociales et/ou économiques.

A noter qu'entre 2022 et 2024, nous constatons une diminution de près de la moitié des communes n'atteignant pas le quota de 30% d'étudiants vulnérables, passant de 13 à 7% de l'ensemble des répondants.

Graphique 10 : Répartition des communes selon le pourcentage de jeunes vulnérables qu'elles ont engagés



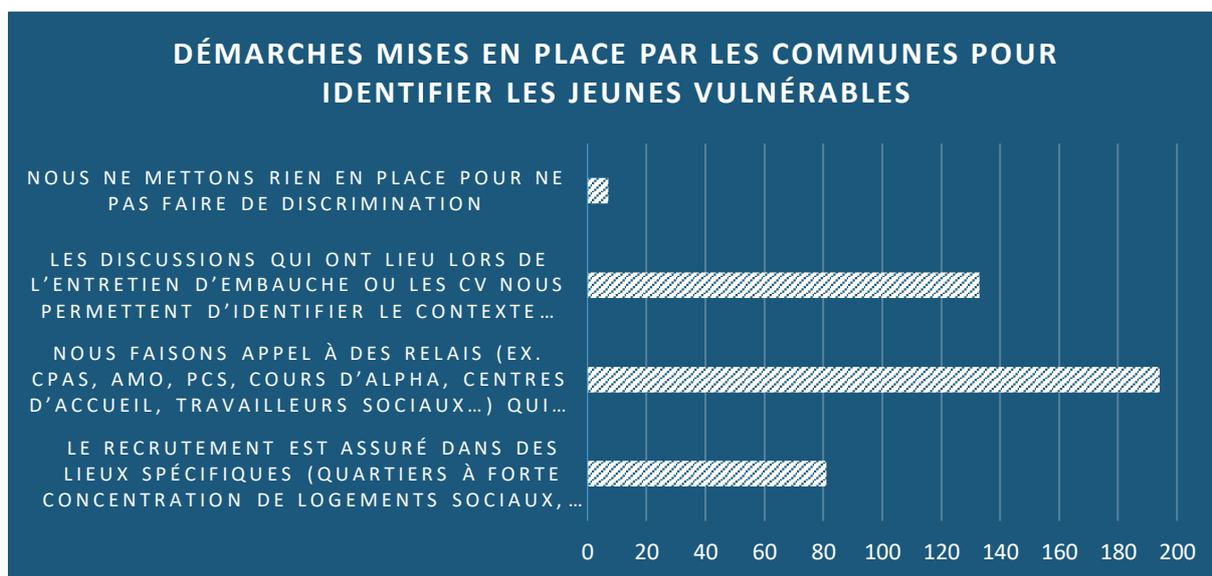
Graphique 11 : Evolution de la proportion de communes respectant le critère de vulnérabilité



Comment les jeunes vulnérables sont-ils identifiés ?

Bien que quelques communes se plaignent encore de la difficulté qu'elles éprouvent à recruter des jeunes en situation de vulnérabilité, les habitudes et manières de travailler semblent évoluer. Afin de mieux identifier les mécanismes mis en place dans les communes, une nouvelle question a été introduite depuis 2021 à ce sujet dans le rapport d'activités.

Graphique 13 : Démarches mises en place par les communes pour identifier les jeunes vulnérables



Le graphique ci-dessus permet de constater que 194 communes (+6) font appel à des relais pour les aider dans leurs démarches de recrutement des jeunes. 133 (+15) d'entre elles déclarent se baser sur des entretiens individuels avec les jeunes pour évaluer leur vulnérabilité, tandis que 81 (+1) assurent directement le recrutement dans des lieux spécifiques (quartiers à forte concentration de logements sociaux, écoles spécialisées, maisons de quartier, activités du Plan de cohésion sociale...).

Enfin, 7 communes (-9) annoncent ne rien mettre en place dans l'objectif principal de ne pas faire de discrimination. Cette donnée est interpellante dans la mesure où le public ciblé par l'appel à projets est en partie spécifique. Il est donc justifié de mettre en place les procédures utiles pour l'identifier, même de manière discrète. A noter que parmi ces 7 communes, seules 3 n'atteignent pas le quota de 50% de jeunes vulnérables, dont une est située sous les 30%.

L'accompagnement des étudiants en amont du projet

Des questions ont été posées aux pouvoirs locaux dans le rapport d'activités concernant le processus de sélection et l'accompagnement des candidats en amont déployés pour l'opération « Eté solidaire ». Les retours sur le projet révèlent que 96% des communes réclament une candidature de la part des jobistes et que 75% (170 promoteurs) procèdent par la suite à un entretien d'embauche. Un accent particulier avait été mis dans l'appel à projet 2024 concernant l'importance que revêtait l'accompagnement des jobistes dans leurs démarches de candidature. La hausse de 26% du nombre de communes procédant à un entretien d'embauche démontre que cela a porté ses fruits.

Tableau 3 : processus de sélection des jeunes et accompagnement en amont

Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils reçu une préparation par la commune (ou un partenaire) pour pouvoir rédiger leur dossier de candidature ?	110	48% (+6%)
Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils rédigé un dossier de candidature ?	219	96% (=)
Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils passé un entretien d'embauche ?	170	75% (+26%)
Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils reçu un retour sur leur prestation en tant qu'étudiant en cours de contrat ?	205	90% (+5%)
Les jeunes engagés via Eté solidaire ont-ils reçu un retour sur leur prestation en tant qu'étudiant en fin de contrat ?	199	88% (+7%)

Parmi l'ensemble des répondants, 48% ont réalisé un coaching préalable des jeunes dans cette procédure de candidature par la mise en place d'ateliers CV et/ou préparation à l'entretien d'embauche.

En effet, ce soutien supplémentaire prépare les étudiants à un exercice peu évident tout en apportant une plus-value directe dans le cadre de leurs futures candidatures à une formation, un stage ou un emploi. Cela permet à la fois de dédramatiser une situation stressante et de leur fournir les codes utiles à toute recherche d'une activité professionnelle.

A noter que l'organisation d'ateliers de préparation aux candidatures ainsi que la réception des candidats à des entretiens d'embauche servent certains promoteurs dans l'identification des jeunes vulnérables sur leur commune.

La gestion des candidatures

En 2024, 125 communes déclarent avoir refusé des candidats, soit 55% d'entre elles (-4%). Ceci traduit l'attrait de l'opération « été solidaire » auprès des jeunes. Au total, ce sont tout de même 1654 jeunes qui se sont vu refuser une participation à ESOL. Quoi que ce pourcentage

diminue, le nombre de jeunes refusés subit une augmentation (+63). Toutes les communes ont motivé ces refus.

Le motif le plus fréquemment évoqué fait référence au nombre de places disponibles dans le cadre du projet et à la nécessité de faire des choix. Ensuite, ce sont massivement des critères de sélection directement liés à l'appel à projets, propres aux communes ou aux aléas de la recherche d'emploi qui sont évoqués (indisponibilité aux dates proposées, autre job trouvé, choix à opérer entre plusieurs candidats). Enfin, certaines communes évoquent l'impossibilité d'encadrer davantage d'étudiants en lien avec le personnel disponible durant cette période.

Notons également que les communes déclarent avoir engagé 2.306 jeunes additionnels sur fonds propres² ce qui représente une augmentation de 322 jobistes ou 16%.

La rémunération des jeunes

La participation financière de la Wallonie à la rémunération des jeunes s'élève, depuis cette année, à 8,00 € nets par heure à condition d'engager les jeunes pendant un minimum de 70h. Le salaire doit être calculé de sorte que les jeunes perçoivent au minimum 8€ nets par heure³, déduction faite des cotisations sociales personnelles et de celles qui sont à charge de l'employeur. L'intervention de la Wallonie constituant une aide aux communes, chaque promoteur a la possibilité de proposer une rémunération plus élevée, pour autant que ce complément salarial soit à sa charge.

Cette année, 17 pouvoirs locaux⁴ n'ont pas initialement subventionné les étudiants au minimum de 8€ nets /heure. Pour certaines de ces communes, le non-respect de la condition salariale est lié à l'octroi de chèques-repas malgré un point d'attention clairement mentionné dans l'appel à projets. Il a dès lors été nécessaire de leur demander de rédiger des avenants aux contrats et de payer les salaires dus (8€ net/ heure), afin de permettre le subventionnement de la Wallonie.

En outre, le même nombre de communes ont présenté un dossier incomplet, 72 communes ont présenté un rapport financier erroné et 10 d'entre-elles n'ont pas respecté la condition d'établir des contrats de minimum 70h. A noter qu'aucun étudiant n'a été engagé pour travailler durant le jour férié du 15/08/24.

Malgré les rappels utiles effectués via l'appel à projet, force est de constater que des erreurs évitables subsistent. La surcharge administrative liée à ces erreurs, tant pour les communes que pour l'Administration wallonne, devrait être évitée à l'avenir par une communication à nouveau vulgarisée, un rappel des conditions fixées à plusieurs moments de la procédure et des documents plus clairs, ...

Les rapports d'activités permettent de constater que 71% des communes ont le même barème pour tous les étudiants, que le montant soit supérieur aux 8€ prescrits ou non. Les autres

² On en comptait 1.316 en 2021 et 848 en 2022. Il faut ajouter à ce nombre les jeunes dont le contrat ne respectait pas les conditions fixées et qui ont dès lors été considérés comme inéligibles par l'Administration.

³ Les chèques repas ne peuvent être pris en compte dans le calcul du salaire net.

⁴ Soit une baisse de 75% des communes (de 68 à 17) en faute pour cette raison.

communes appliquent des tarifs différents en fonction de l'âge des étudiants engagés. Le maximum observé s'élève à 15,19€/heure.

Les publics bénéficiaires et les tâches réalisées par les jeunes

Les publics bénéficiaires

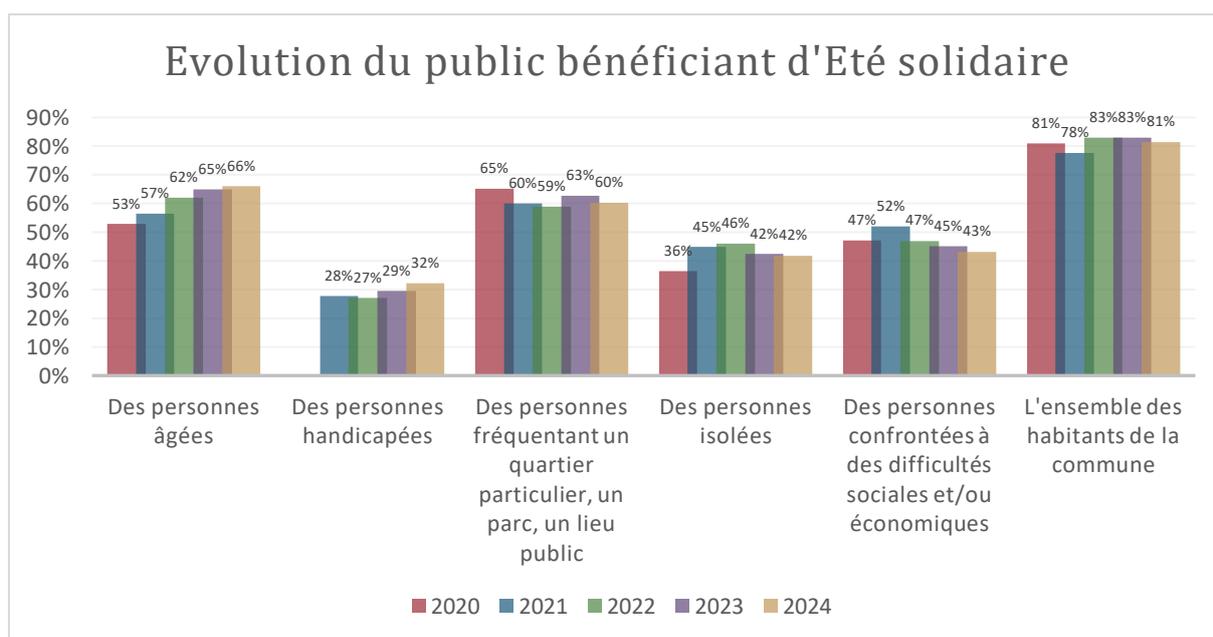
L'appel à projets avait notamment pour objectif de promouvoir et renforcer auprès des jeunes la solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées ou en difficulté et favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, notamment les personnes âgées.

Une question dans le rapport d'activités permettait d'indiquer quel type de public avait pu bénéficier des tâches effectuées par les jeunes : des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes isolées, des personnes fréquentant un quartier particulier, un parc ou un lieu public, des personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques ou l'ensemble des habitants de la commune.

Tableau 4 : Public bénéficiaire du travail réalisé par les jeunes

Quel public bénéficie ou a bénéficié du travail réalisé par les jeunes?	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Des personnes âgées	63%	53%	57%	62%	65%	66%
Des personnes handicapées			28%	27%	29%	32%
Des personnes fréquentant un quartier particulier, un parc, un lieu public	67%	65%	60%	59%	63%	60%
Des personnes isolées	40%	36%	45%	46%	42%	42%
Des personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques	45%	47%	52%	47%	45%	43%
L'ensemble des habitants de la commune	76%	81%	78%	83%	83%	81%

Graphique 14 : Evolution du public bénéficiaire de 2019 à 2023



Globalement, nous pouvons constater ci-dessus que l'opération ESOL concerne un nombre grandissant de personnes âgées et handicapées comme public cible de l'opération. Cela peut sans doute être mis en relation avec l'accroissement des partenariats d'avec les MRS et les institutions d'accueil pour publics spécifiques (+50%).

Quant à la diminution encourue par les deux publics que sont les personnes en difficultés sociales/économiques et les personnes isolées, cela nécessite de considérer que la période COVID, conjuguée à celle des inondations, avait amené les promoteurs à se concentrer plus spécifiquement sur ceux-ci. La tendance sur 5 ans révèle tout de même une certaine stabilité pour l'ensemble des publics bénéficiaires.

Les tâches attribuées aux jeunes

L'aménagement, l'entretien et l'embellissement de lieux publics et privés

Pour l'ensemble de l'opération, les projets les plus nombreux concernent l'aménagement et l'embellissement de lieux publics et privés. Les lieux touchés sont très diversifiés et les travaux contribuent très souvent à l'amélioration du vivre-ensemble :

- Travaux de peinture et/ou de réaménagement dans des logements d'urgence, les locaux du CISP, des logements publics, une maison de la citoyenneté, une maison de quartier, un local communautaire, des locaux du CPAS, des bâtiments communaux, des bâtiments destinés à des associations, un centre de rencontre intergénérationnel, des bâtiments scolaires, un local de formation ;
- Réalisation de fresques artistiques pour décorer la cour d'une école, un chalet communal ou pour indiquer l'accès à différents services, aménagement et décoration de cours de récréation (jeux au sol, lettrages, ...) ;
- Entretien, sécurisation et remise à neuf d'aires ou de plaines de jeux, de balançoires, d'une table de ping-pong, de modules de jeux, de terrains de pétanque et de basket, de terrains multisports, de skate-park ;
- Construction, restauration et remise en ordre de boîtes à livres, d'hôtels à insectes, de nichoirs, de mobilier urbain, d'une table de pique-nique ;
- Aide au service voirie, remise en état et balisage de chemins de promenade, embellissement du parc communal, élagage dans des parcelles forestières, entretien et aménagement du RAVeL, participation à des ateliers de réparation de vélos,
- Placement, réparation et peinture de rambardes, de rampes d'escalier, de garde-corps, de barrière de sécurité ;
- Création de potagers, bacs de plantations partagées, entretien ou réhabilitation du jardin communautaire ou du potager collectif, aménagement d'une mare didactique, remise en ordre d'un poulailler ;
- Entretien d'infrastructures touristiques, d'un site ou de sentiers touristiques.

La propreté publique

Les jeunes étudiants participent également régulièrement au maintien ou au rétablissement de la propreté publique sur le territoire de leur commune :

- Nettoyage et entretien de cimetières, mise en valeur du patrimoine, funéraire ou non, désherbage et enlèvement de plantes invasives, nettoyage de venelles, d'aires de sport, d'aires de jeux publiques ;

- Entretien et peinture de bancs publics, d'aires de pique-nique, de mobilier urbain, d'abribus ;
- Entretien de plantations, arrosage, taille de haies et arbustes ;
- Ramassage de déchets sur la voirie, dans les parcs, les bois, les espaces verts, au bord des rivières ou cours d'eau, sur les places publiques, des ronds point, le long des trottoirs, dans les fossés, ramassage de poubelles publiques.

Ces démarches de nettoyage et de contribution à la propreté publique sont parfois accompagnées de campagnes de sensibilisation à la gestion des déchets ou au respect de l'environnement via la réalisation de supports didactiques, de pochoirs ou de panneaux de sensibilisation.

Les travaux domestiques pour des personnes isolées, âgées ou à mobilité réduite

On relève des travaux d'entretien des jardins, taille de haies, rangement de bois, peinture, évacuation d'encombrants ou de déchets verts, petits travaux de réparation mais également des ateliers d'aide à l'utilisation des outils informatiques ou des activités de lutte contre l'isolement telles que l'organisation de jeux de société.

Les activités avec des bénéficiaires d'institutions

Les institutions hébergeant des personnes âgées ou des personnes handicapées ont également pu accueillir de petites équipes de jeunes dans leurs murs dans plus de 70 communes. Ceux-ci ont apporté leur aide pour les repas, les déplacements, les liaisons vers les rendez-vous médicaux, les ateliers d'ergothérapie, des animations ou des ateliers récréatifs, des promenades, des activités extérieures, des sorties au marché... Certains ont participé au nettoyage et à l'entretien des locaux, du linge ou des chambres des résidents. D'autres ont contribué à la préparation de repas et au dressage des tables, à des petits travaux manuels, du rangement, du classement administratif.

Les actions de solidarité vis-à-vis de publics en difficulté

D'autres actions de solidarité au bénéfice de publics en difficulté ont également été menées. Elles sont très diverses :

- Soutien à des personnes en réinsertion sociale ;
- Aide à la confection et à la distribution de repas, à la préparation de colis alimentaires et à la distribution d'eau dans le cadre du plan canicule ;
- Distribution de boîtes « senior focus »,
- Aménagement des locaux de la donnerie du CPAS ;
- Récolte de denrées alimentaires en faveur d'une association venant en aide aux personnes précarisées ;
- Participation au café-papote ;
- Aide aux magasins de seconde main (réaménagements et rangements en rayons, tris des habits ou des dons, développements de la promotion, aide logistique, contact avec les bénéficiaires, vente) ;
- Aide à la boutique du CPAS, à l'épicerie sociale ou au lavoir social ;

Les actions de sensibilisation

Comme stipulé plus haut, les travaux menés par les étudiants sont parfois couplés avec des actions de sensibilisation des citoyens :

- Réalisation de panneaux relatifs au petit patrimoine ;
- Panneaux pédagogiques sur les arbres fruitiers ; les abeilles ;
- Réalisation de panneaux de sensibilisation au travail effectué par les jeunes ;
- Sensibilisation au respect de l'environnement, au ramassage des déchets ;
- Réalisation de pochoirs « ici commence la mer » ;
- Campagne de sensibilisation avec le public des personnes sans-abri ;
- Sensibilisation des citoyens à l'utilisation de l'e-guichet.

Les tâches attribuées aux jeunes sont donc très variées et rencontrent toutes les objectifs visés par l'appel à projets.

Comment les tâches sont-elles choisies ?

Dans la majorité des communes, les activités qui sont proposées aux étudiants font l'objet de discussions ou de concertations :

- Avec d'autres services de la commune qui identifient les projets auxquels les jeunes peuvent participer ou les services qui ont besoin de renfort (travaux, tourisme, environnement, patrimoine...) ;
- Avec des partenaires, travailleurs de terrain ou les services sociaux qui identifient ou relaient les besoins de leurs bénéficiaires ou de la population ;
- À l'occasion de réunions et de réflexions collectives rassemblant des collègues ou des intervenants sur le territoire, mêlant autorités communales, services communaux et partenaires associatifs ;
- Avec les bénéficiaires qui font parfois part eux-mêmes de leurs besoins : des résidents, des habitants, des aînés ou parfois à l'occasion d'enquêtes menées par la commune,
- En rapport avec les projets que développe déjà le PCS,
- Sur décision du collège communal, en concertation avec les équipes encadrantes.

Dans certains cas, les activités proposées aux jeunes sont tout simplement les mêmes, d'année en année, sans qu'il n'y ait de réelle mise en projet avec les jeunes. Il s'agit généralement de venir compenser le contingent d'ouvriers communaux parti en vacances.

Dans 11 communes, les projets sont directement élaborés avec les jeunes, soit lors de l'évaluation de l'année précédente, soit anticipativement au début du projet après leur engagement, soit au départ d'un canevas général proposé par l'équipe et au sein duquel les jeunes choisissent les activités à mener.

Pistes d'améliorations proposées par les Pouvoirs locaux

Processus de l'appel à projet

Comme l'année passée, il a été demandé aux communes d'évaluer sur une échelle allant de 1 (pas du tout satisfait) à 10 (complètement satisfait) leur degré de satisfaction concernant différents pans de l'opération « Eté solidaire ». Voici la moyenne des résultats (ainsi que la comparaison avec 2023) :

- Date de publication – 23/02 : 80% (+8,5)
- Délais pour rentrer le dossier – 1 mois : 71% (=)
- Date d'approbation des projets – 22/04 : 73% (+10)
- Clarté du contenu de l'appel à projet : 87% (+2)
- Contenu de la FAQ en ligne : 87% (+2)
- Réponses à vos questions par le SPW : 87% (=)
- Matériel de communication : 81% (+1)
- Visuels thermocollants 2024 : 67%

Avancées de 2 semaines comparativement à l'année passée, les dates de publication et d'approbation d'ESOL semblent plus appréciées lorsqu'elles interviennent plus tôt dans le processus. Une tendance qu'il serait agréable de conserver pour le SPW comme pour les partenaires.

Concernant les visuels thermocollants, il apparaît que 71 communes ne les ont pas utilisés. Parmi les partenaires qui ont utilisé les visuels, plus de 2/3 d'entre eux déclarent un taux de satisfaction supérieur à 6/10.

Le contenu de l'appel à projets est très clair pour 96% des pouvoirs locaux.

En complément au questionnaire, les communes étaient invitées à formuler des suggestions ou pistes d'amélioration pour les appels à projets à venir, et plus particulièrement pour l'année 2025. 74 n'en ont pas fait, soit un nombre dans la continuité des années précédentes.

Les pistes d'améliorations consacrées à l'appel à projets sont les suivantes :

Les délais administratifs

Depuis plusieurs années, les communes sont nombreuses à mentionner les délais administratifs comme suggestion d'amélioration⁵. Certaines pointent aussi ces délais comme étant problématiques. C'est principalement la date de lancement de l'opération qui était visée par ces commentaires et les remarques reçues en 2024 laissent croire que les efforts fournis par

⁵ 41 communes en 2022, 31 en 2023.

l'administration pour lancer l'opération plus tôt ont apporté satisfaction. En effet, seules 7 communes souhaiteraient recevoir l'appel à projet plus tôt (avant le 23 février) tandis que 7 autres préféreraient un délai supérieur à un mois pour remettre leur candidature après la réception de l'appel. Finalement, 8 autres voudraient une approbation de leur projet plus tôt dans l'année, soit avant le 22 avril.

Pour rencontrer mieux encore les attentes des porteurs de projet ESOL, il conviendrait d'avancer l'envoi de l'appel à projet à fin janvier pour permettre plus de latitude aux promoteurs avant la remise des dossiers (+ deux semaines), ainsi qu'un lancement anticipé d'au moins une semaine. Aussi, il était systématique que soit accordé aux communes retardataires, par les cabinets précédents, un délai de deux semaines à un mois pour remettre leur candidature ce qui cause irrémédiablement un retard dans l'attribution du nombre de jeunes, le calcul lié à la subsidiation et donc l'approbation de leur projet aux communes.

Il est d'ailleurs important pour elles d'être informées du lancement de l'appel à projets le plus tôt possible afin de lancer le recrutement, d'établir les partenariats utiles et de confirmer l'engagement des jeunes dans des délais raisonnables.

Globalement, nous pouvons cependant avancer que nous rencontrons les attentes de près de 90% des Pouvoirs locaux participants.

L'augmentation du subside

C'est sûrement ici la thématique la plus récurrente. Comme l'année passée, les promoteurs sont 43 à souhaiter disposer d'une enveloppe plus importante. Leurs besoins portent avant tout sur l'opportunité d'engager plus de jeunes (28) et de pouvoir proposer un salaire plus attractif à ceux-ci (5). Enfin, dix voudraient consacrer une partie du budget à de l'achat de matériel utilisé d'année en année (chaussures de sécurité, outils) ou des frais d'encadrement.

Rappelons ici qu'un grand nombre de communes ont déjà saisi l'opportunité de proposer un salaire plus attractif aux jeunes (la subvention couvrant une partie non-négligeable de celui-ci) ou d'engager des jeunes sur fonds propres.

Le contenu de l'appel à projets

Une vingtaine de communes formulent des suggestions de modifications propres à l'appel à projets.

Elles portent sur :

- la période couverte par l'appel à projets : quelques-unes voudraient pouvoir engager des jeunes durant d'autres périodes de vacances scolaires (6 communes),
- les critères de sélection des jeunes pour quatre d'entre elles, qui voudraient que les critères de vulnérabilité ou de mixité ne soit plus imposés ;
- le fait de bénéficier d'un catalogue de projets à mettre en place spécifiquement pour ESOL ; voire de proposer des thématiques annuelles.
- la nécessité d'encadrer et/ou de coacher les jeunes dans la procédure de candidature (ateliers CV, préparation à l'entretien d'embauche).

- l'organisation de journées d'échanges ESOL entre promoteurs pour apporter des compétences pédagogiques et des idées de bonnes pratiques
- Un focus lié à la sécurité et la manipulation d'outils par les jobistes

Précédemment, certaines communes avaient manifesté leur envie de pouvoir étaler le projet sur de plus longues périodes. Suite à l'octroi de cette possibilité (contrat sur 70h et non plus 10 jours), il reste tout de même une commune qui souhaiterait pouvoir engager les jeunes pour un nombre d'heure inférieur à 70h.

Des avis isolés évoquent également la possibilité de pouvoir travailler avec des jeunes non-scolarisés, d'étendre les possibilités d'engagement aux moins de 15 ans, de dégenerer l'opération (M/F/X) ou encore de ne travailler que sur des projets innovants.

Une plus grande visibilité pour le projet

Cette thématique est évoquée par environ 5% des communes. Elles demandent à ce que du matériel promo puisse être fourni pour les étudiants (t-shirt, casquettes, chasubles, gourdes...), proposent que des campagnes de promotion soient organisées sur leur territoire ou au niveau régional (vidéo, affichage, ...).

Suite à la fourniture de visuels thermocollants à l'ensemble des communes, 67% des promoteurs se sont montrés satisfaits mais ils évoquent tout de même quelques pistes d'amélioration dans la procédure :

- Envoi des visuels plus tôt (mai) pour permettre une préparation plus sereine des t-shirts
- Plus grand nombre de thermocollants par jeune

Pour 7 communes, il serait plus intéressant de se voir fournir directement des t-shirts ou des chasubles pré-imprimées. Parmi elles, 2 souhaiteraient recevoir des badges aux couleurs d'ESOL.

Depuis 2020, des canevas pour des flyers et des affiches de promotion sont mis à la disposition des communes par la Direction de la Cohésion sociale en version numérique. Ces outils semblent appréciés et certaines aimeraient en disposer un peu plus tôt dans l'année. Cette année, ils ont été mis en ligne au mois de mars.

L'accompagnement des communes

Quelques commentaires, même marginaux, témoignent d'une connaissance approximative du contenu de l'appel à projets ou des supports fournis par la DiCS tels que la FAQ, les bonnes idées ou encore la mise à disposition des rapports sur le guichet des pouvoirs locaux.

D'autres souhaiteraient davantage de cadrage : règlement concernant les tâches autorisées ou pas, modèle de contrat d'étudiant, CV prérempli, livret à destination des partenaires/des jobistes afin de consigner ce qui est attendu de leur part.

Ces demandes relèvent cependant de l'organisation interne des communes, de la circulation de l'information entre les parties prenantes, du droit du travail et de l'autonomie communale

en matière de gestion des relations avec des partenaires. Il semble opportun de maintenir cette liberté d'action pour les communes.

Retour des communes sur la mise en œuvre d'ESOL

Finalement, le rapport d'activités permettait aux communes de laisser un commentaire concernant un point positif relatif à la mise en œuvre d'Été solidaire sur leur territoire. Les quelques extraits choisis ci-dessous permettront d'illustrer la pertinence de l'opération qui a rencontré, cette année encore, un vif succès.

L'apport d'ESOL pour les jobistes :

« Le processus de recrutement donne un atout pour leur parcours professionnel »

« (ESOL) favorise la création de liens entre les jeunes et la commune. Cela permet aux jeunes de se sentir valorisés par la commune et par les citoyens grâce au travail accompli. »

« Le groupe a su maintenir une forte cohésion dans l'accomplissement des diverses tâches, qu'elles soient manuelles ou sociales. Malgré les contraintes liées au programme Été solidaire 2024, ils ont réussi à s'investir pleinement, démontrant un engagement remarquable tout au long des activités. »

« Les étudiants étaient cette année particulièrement au top : pas de friction, aucune attitude négative, ... bref une année "haut du gratin" malgré les différences culturelles, d'origines sociales ou encore les situations de handicap. »

« Il permet aussi de travailler en groupe en tenant compte des différences de chacun, cela développe la participation citoyenne et permet de véhiculer une belle image des jeunes travaillant pour la collectivité. »

« Ce projet nous aide à valoriser les savoirs faire et être de nos jeunes (en difficulté sociale) en leur permettant d'obtenir un premier travail d'étudiant et pouvoir le valoriser dans leur avenir proche. »

« Le développement des compétences des jeunes est un point crucial. Ils apprennent énormément et peuvent pourquoi pas s'orienter vers un métier en fonction du travail réalisé. »

« Nous avons accueillis cette année deux jeunes en situation de handicap ainsi qu'un jeune assez isolé socialement. Nous avons pu constater un réel épanouissement ainsi qu'une intégration réussie »

« La mise en place depuis la troisième année d'entretiens "d'embauche" a permis de voir l'évolution de jeunes qui n'avaient pas été sélectionnés précédemment. Pour certains, nous avons pu voir leur persévérance et les engager. »

L'apport d'ESOL pour la commune :

« Les ruelles communales, établissements scolaires et cimetières étaient bien entretenus pour la rentrée et les personnes âgées ont pu être diverties durant l'été »

« C'est valorisant de proposer un premier emploi pour nos jeunes Brainois et tout particulièrement pour nos jeunes issus du CPAS »

« Le nombre de 10 étudiants subsidiés a permis à la Commune de réaliser des projets plus nombreux et plus intéressants. »

« Cette année, nous avons pu accueillir un plus grand nombre de projets, de partenaires locaux, et d'ASBL à caractère social, ce qui a apporté une dimension sociale supplémentaire aux projets proposés. Certains jeunes ont eu l'opportunité d'interagir directement avec les habitants pour les aider, tandis que d'autres se sont tournés vers les plus jeunes du quartier. Cette année a permis non seulement l'embellissement des quartiers, mais également un soutien social précieux auprès des citoyen.ne.s. »

« Été solidaire a permis de mobiliser plusieurs services communaux qui ne travaillent habituellement pas ensemble. Cela permet de se rendre compte des difficultés de chacun, mais aussi des points forts. »

« Le positif est partout. Le service jeunesse rencontre des nouveaux jeunes et crée des relations de confiance. Souvent les participants reviennent par la suite pour des recherches d'emplois et d'autres problématiques. La réalisation de leurs premiers CV est aussi une démarche importante. »

« Les jeunes apprennent à connaître les services de la Ville et de ses partenaires, ce qui est souvent utile sous plusieurs aspects : la recherche d'un stage dans le cadre de leurs études, la demande d'informations concernant l'une ou l'autre démarche administrative ou la résolution de problèmes sociaux, etc. »

« Les réunions de préparation réunissent les partenaires qui apprennent à mieux se connaître les uns les autres. Le projet permet de renforcer la cohésion avec la Jeunesse au cœur des dynamiques. »

« Le projet constitue aussi un véritable dispositif de "veille sociale" permettant la détection et le relais de situations problématiques tant chez les jeunes que chez les personnes âgées. »

« Le projet permet aux travailleurs sociaux de divers services de se côtoyer et d'échanger, notamment au sujet de la situation de certains jeunes. Une meilleure connaissance des acteurs de terrain entre eux est bénéfique au travail social mené autour des jeunes et leur situation personnelle. »

« Les liens créés entre des travailleurs sociaux et de nombreux jeunes dits "en situation de vulnérabilité facilitant de futures demandes psychosociales »

L'apport d'ESOL pour les bénéficiaires :

« D'année en année, les bénéficiaires des institutions attendent la venue des jeunes avec impatience. »

« Retour très positif des partenaires (Maison de repos), les personnes âgées apprécient que les jeunes passent du temps avec eux, à s'en occuper, les écouter... »

« ESOL a permis d'établir des interactions significatives entre les jeunes et les aînés, favorisant un échange mutuel enrichissant. Ils ont pu apporter leur aide concrète aux aînés, aussi en rompant leur isolement. Et cela a également permis aux jeunes de développer de l'empathie et de mieux comprendre les réalités de la vieillesse »

« Cette opération est massivement commentée sur les réseaux sociaux de manière très positive et cela améliore la perception des jeunes auprès des citoyens. »

CONCLUSION

Cette année encore, les communes ont répondu présentes, puisque 227 pouvoirs locaux ont participé au projet, soit 87% des communes wallonnes.

Cette année plus encore, Eté solidaire s'avère être un projet win-win-win permettant d'offrir une 1^{ère} expérience professionnelle aux jeunes, en particulier aux jeunes fragilisés, dans des projets solidaires ayant un impact pour les communes et leurs habitants, et en offrant une aide utile à certains services communaux et partenaires associatifs. Pour la première fois, 3 promoteurs ont aussi déclaré avoir engagé des jeunes en situation de handicap, avec réussite.

3/4 des communes ont travaillé avec au moins un partenaire, ce qui permet de diversifier les missions confiées aux jeunes (travail en maison de repos, dans des maisons de jeunes ou maisons de quartier, ...) et de répartir la charge d'encadrement des jeunes (certains services communaux sont souvent en effectifs réduits pendant les congés d'été).

333 partenaires se sont investis dans l'opération cette année. Le partenaire le plus fréquent est très largement le CPAS. Pour certains promoteurs, la répartition des jeunes sur différentes périodes de l'été peut faciliter la participation des partenaires. Pour d'autres, cela serait profitable d'ouvrir l'opération « Eté solidaire » à différentes périodes de l'année.

Aussi, 2853 jeunes ont été subsidiés soit plus que jamais auparavant, tandis que l'introduction d'un axe social dans les propositions d'actions à mener, a déjà démontré une influence sur les projets mis en place. Le nombre croissant de candidats refusés ainsi que celui des jeunes engagés sur fonds propres suggèrent également un intérêt toujours croissant pour l'opération ESOL, chez les jeunes comme au sein des Pouvoirs locaux.

A propos de la mixité de genre, quoi qu'elle soit relativement bien respectée, on peut regretter que certaines communes engagent (ou souhaiteraient engager) uniquement des filles ou des garçons. Cela faisait 12 ans que l'écart entre filles et garçons n'avait pas été aussi élevé (43 % - 57 %). Concernant la proportion de jeunes en situation de vulnérabilité, celle-ci s'est stabilisée à 67%, ce qui représente une hausse de 10% en 3 ans. A noter qu'un quart des communes n'atteignent pas le seuil requis de 50% de jeunes vulnérables. Un effort reste donc à produire de la part des communes pour atteindre des chiffres plus proches de ceux attendus.

A la suite du focus réalisé en 2023 sur l'encadrement des jeunes en amont du projet, un encouragement particulier aux communes concernant l'envoi de candidatures et la tenue d'entretiens d'embauche, avait été fait dans l'appel à projet 2024. Nous pouvons constater que cela a pu fonctionner puisque seule 7 communes n'organisent aucune démarche

particulière liée au recrutement. Une diminution de 60% par rapport à l'année précédente tandis que les commentaires des communes à ce propos laissent aussi penser que la plus-value est importante pour les jobistes.

Enfin, en matière de processus administratif, plus de 50% des communes sont globalement très satisfaites des délais de mise en œuvre de l'appel à projets en 2024 (publication de l'appel à projets fin février, délai d'1 mois pour rentrer le dossier et approbation des projets par le Ministre fin avril), et quoi que ce pourcentage diminue, quelques 10% des communes sont insatisfaites des délais, principalement concernant celui séparant la réception de l'appel et la rentrée des projets. Ainsi, ces quelques-unes souhaiteraient disposer des informations et des décisions plus tôt dans l'année, afin de prendre le temps de construire les projets (20% des communes modifient fortement les tâches confiées aux jeunes entre le dépôt du projet et le recrutement des jeunes) et de mener le processus de recrutement de manière idéale pour les jeunes et les services.

L'ensemble des données contenues dans ce rapport montre le succès grandissant de l'opération « Été solidaire » en 2024 et permet de susciter la réflexion pour une amélioration continue du projet en vue d'obtenir toujours plus d'adhésion et d'envie de la part des communes, des jeunes et des bénéficiaires.

Appel à projets 2024



Aux Collèges communaux

Concerne : Subvention « Eté SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE »
APPEL À PROJETS 2024

Nouveautés/modifications 2024 :

- la durée de travail des jeunes est fixée en nombre d'heures (min 70h prestées) et non plus en nombre de jours ;
- la diversité des projets/tâches confiées aux jeunes (tâches logistiques/techniques vs tâches plus sociales) est encouragée ;
- les projets doivent prévoir un processus de sélection des jeunes : dossier de candidature et entretien ;
- les critères fixés pour la qualité d'accompagnateur ont été assouplis (fin de la condition d'âge) ;
- des supports thermocollants (2 par jeune) seront fournis à chaque commune afin d'assurer une identité visuelle commune aux jeunes de l'opération « Eté solidaire » ;
- la date de remise des rapports d'activités et financier au SPW est avancée au 30 septembre 2024 ;

Rappel :

- le salaire des jeunes doit s'élever à min **8€ net**/heure (soit un salaire brut légèrement supérieur), hors chèques repas éventuels ;
- Eté solidaire doit toucher min 50% de jeunes en situation de vulnérabilité ;
- le critère de mixité de genre doit être respecté ;
- les partenariats sont fortement encouragés.

OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

L'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » permet aux jeunes d'être sensibilisés à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population dans leur commune, pendant les vacances d'été, moyennant rétribution.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires sont les **communes**, travaillant **en partenariat** avec d'autres acteurs locaux concernés (CPAS, sociétés de logement de services publics, associations culturelles, sociales, sportives, AMO, Maisons de jeunes, etc.). Les partenariats sont fortement encouragés.

PROJETS

Les projets s'inscriront dans le(s) axe(s) suivant(s) :

AXE 1 – Activités sociales (favoriser les liens sociaux)	AXE 2 – Activités logistiques
Activités avec des bénéficiaires d'institutions	Aménagement et entretien d'espaces verts
Actions de solidarité vis-à-vis de publics en difficulté	Petits travaux de construction/rénovation
Activités de sensibilisation avec des publics	Propreté publique et nettoyage
Travaux domestiques pour des personnes isolées, âgées ou à mobilité réduite	Soutien logistique
Autres	Tâches administratives
	Autres

La **diversité** des projets et/ou des tâches confiées aux jeunes entre les 2 axes est fortement encouragée. Elle permet en effet de confier des tâches à des jeunes aux sensibilités et intérêts différents.

Les activités menées doivent permettre aux jeunes d'effectuer ou de découvrir un travail **valorisant**, c'est-à-dire qui développe leurs compétences et leur permet d'acquérir de l'expérience professionnelle (limiter les tâches répétitives et peu qualifiantes).

Les projets doivent également contribuer à valoriser ou renforcer l'image des jeunes vis-à-vis d'eux-mêmes et des populations qui bénéficieront de leur travail. La mise en valeur du travail des jeunes à travers des supports visuels et outils de communication est à ce titre essentielle.

Les projets visant l'animation à destination des enfants (garde d'enfants, encadrement de plaines de jeux, etc.) ne seront pas éligibles dans la mesure où ils relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les projets ne pourront pas bénéficier d'un subside d'un service public ou d'un organisme privé octroyé pour le même objet (pas de double subventionnement).

DATES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

La période de travail s'étalera du 1^{er} juillet au 31 août 2024.

JEUNES CONCERNÉS ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Le programme concerne les jeunes âgés de **15 ans à 21 ans**¹ qui peuvent être engagés sous contrat d'occupation d'étudiant.

Les jeunes sont des résidents de la commune qui les engage.

Les jeunes sont engagés pour une durée de **minimum 70 heures**² **prestées** sur la période du contrat. Elles peuvent être réparties selon les besoins locaux.

L'intervention financière de la Wallonie porte sur une participation à la rémunération des jeunes à raison de 8,00 EUR par heure x 70 heures, soit 560,00 EUR par jeune³. Le salaire ne peut pas être inférieur à un **minimum de 8 EUR nets** par heure prestée (soit un salaire brut supérieur à 8€, puisqu'il doit intégrer les charges sociales et patronales liées aux contrats étudiants). Les chèques repas ne sont pas pris en compte dans le salaire à justifier pour la subvention régionale. Si ce salaire minimum n'est pas respecté, la commune ne sera pas subventionnée.

Chaque commune a bien entendu la possibilité de proposer une rémunération supérieure au minimum repris dans le présent appel à projets.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES JEUNES

La **mixité de genre est obligatoire** pour toutes les communes.

Une attention particulière doit être accordée au recrutement de jeunes en situation de vulnérabilité. Parmi les jeunes engagés, la **moitié au moins doit être confrontée à des difficultés sociales et/ou économiques**. Cela comprend par exemple : des jeunes issus de ménages dont les revenus principaux proviennent d'allocations sociales ; des jeunes issus de ménages faisant l'objet d'une guidance sociale (par exemple pour une intervention en médiation de dettes) ; des jeunes faisant l'objet d'une guidance sociale individuelle (services d'aide à la jeunesse, services d'aide aux jeunes en milieu ouvert, CPAS, etc.). Cela peut également concerner des jeunes réfugiés, des étudiants qui suivent un enseignement spécialisé, des jeunes issus de familles monoparentales dont le parent perçoit de faibles revenus, de jeunes en phase de décrochage scolaire ou social... Les collaborations avec ces services et institutions permettant de toucher et recruter des jeunes éloignés du marché du travail sont vivement encouragées.

Les jeunes recrutés ne pourront pas avoir un lien de parenté au premier degré avec une personne exerçant un mandat public pour le compte de la commune ou d'un de ses partenaires, ni avec une personne exerçant une fonction de direction dans l'un des services de la commune ou de l'un de ses partenaires.

¹ 15 ans accomplis au premier jour d'activité et ne pas avoir atteint les 22 ans pendant la période d'activité.

² Sauf dans le cas d'un contrat de remplacement intervenant en cours de projet.

³ Le cas échéant, dans le cadre de l'engagement d'un jeune en situation de handicap, une demande de dérogation motivée pourra être introduite préalablement à l'engagement du jeune pour permettre, moyennant accord de la Wallonie, d'engager ce jeune avec un temps de travail adapté, son salaire étant également adapté au nombre d'heures prestées.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES JEUNES

Les projets **doivent prévoir un processus de sélection des jeunes** : un dossier de candidature (CV + lettre de motivation) et un entretien.

Les objectifs de ce processus de sélection sont :

- L'objectivation de la sélection,
- L'expérimentation par les jeunes des démarches liées à la recherche d'un job étudiant (très utiles pour la suite de leur parcours),
- L'identification de la vulnérabilité de certains jeunes.

Les partenaires des projets peuvent utilement être associés au processus.

Étant donné le public visé, en particulier les jeunes en situation de vulnérabilité, le processus de sélection *peut* utilement proposer une séance d'accompagnement en amont afin d'aider les jeunes à rédiger un CV et une lettre de motivation, aider les jeunes à préparer un entretien et dédramatiser une situation stressante. Des partenariats peuvent utilement être recherchés pour cette phase d'accompagnement.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement du projet (mise à disposition de matériel, assurances, etc.) et les compléments éventuels de rémunération, par exemple dans l'hypothèse de prestations dépassant les 70 heures, seront **à charge de la commune**.

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

La commune devra affecter, en qualité d'**accompagnateur**, un membre de son personnel ou fera appel à un partenaire local pour assurer l'encadrement des jeunes sur le terrain (si plusieurs groupes de jeunes sont formés, il faudra un accompagnateur par groupe). L'accompagnateur pourra encadrer un nombre maximal de 10 jeunes et disposera de la maturité, des qualités pédagogiques, sociales et techniques requises pour sa fonction.

La commune respectera les conditions de travail assurant la protection de la santé et la sécurité des jeunes engagés, notamment en choisissant des actions adaptées aux capacités physiques et intellectuelles des jeunes (matériel de protection le cas échéant et boissons en cas de fortes chaleurs).

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT FINANCIER

La commune dont le projet est retenu s'engage à compléter, en format électronique, **pour le 30 septembre 2024 au plus tard** :

- le rapport d'activités,
- le rapport financier et les justificatifs sollicités,

qui seront accessibles via le Guichet des pouvoirs locaux.

La réception de tous ces documents conditionne la liquidation de la subvention.

PUBLICITÉ

La commune devra assurer une publicité pour l'action « Eté solidaire, je suis partenaire » auprès de son public et des citoyens de sa commune. Dans toutes les communications relatives à l'opération, il sera fait mention du soutien de la Wallonie. Un support de communication écrite adapté (logos, flyers, affiches) sera fourni à chaque commune pour le lancement du projet.

Des supports thermocollants (2 par jeune) seront fournis à chaque commune afin d'assurer une identité visuelle commune aux jeunes de l'opération « Eté solidaire ». Ceux-ci peuvent être apposés sur tout type de t-shirt.

SUBVENTION

La subvention est calculée au prorata du nombre d'heures prestées par le jeune sachant que celui-ci doit être engagé pour un **total de 70 heures minimum**, à prester entre le 1 juillet et le 31 août 2024. Sachant également qu'une heure prestée est subventionnée à concurrence de 8,00 EUR, **la subvention maximale par jeune embauché est de 560,00 EUR**.

Par conséquent, **l'employeur doit au minimum rémunérer le jeune à un salaire horaire de 8,00 EUR net** (et donc un salaire brut supérieur à 8€). La commune prend à sa charge les cotisations patronales et de sécurité sociale, les éventuels chèques repas et les heures complémentaires (si >70h prestées).

Si un jour férié tombe durant la période contractuelle (15 août), le salaire doit être payé (il s'agit d'une obligation légale). La subvention régionale devant nécessairement être liée à des prestations réelles, les jours fériés ne sont pas couverts par la subvention sauf si la commune prouve que les jeunes ont effectivement travaillé ce jour-là (la prestation est alors subventionnable à hauteur de 8€/heure maximum, la majoration salariale est à charge de la commune).

Si pour une raison quelconque, le jeune ne va pas jusqu'au bout de son contrat, la commune est subventionnée :

- À concurrence du nombre d'heures prestées par le jeune si aucun remplacement n'a été possible ;
- À concurrence du maximum de 70h s'il a conclu un contrat de remplacement avec un autre jeune.

L'opération Eté solidaire doit être un outil de lutte contre l'isolement et la vulnérabilité des jeunes. Elle doit également tenir compte du contexte et des besoins qui s'expriment sur le territoire wallon.

Dès lors, la méthode de calcul de la subvention se base sur le nombre d'habitants par commune au 1er janvier 2023 et sur l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux, l'ISADF, calculé par l'IWEPS pour l'ensemble des communes wallonnes, afin d'apprécier de manière pertinente et cohérente la vulnérabilité des habitants. Ce mode de calcul permet de renforcer l'aide aux communes qui ont plus de besoins que d'autres tout en tenant compte de leur population.

Le nombre de jeunes auquel chaque commune peut prétendre est publié sur le site de la Direction de la Cohésion sociale : <http://cohesionsociale.wallonie.be>. Il est également introduit dans chaque formulaire de candidature.

RENTRÉE DES PROJETS ET NOTIFICATION DES DÉCISIONS

Le présent courrier annonçant le lancement de l'opération est adressé à l'ensemble des communes wallonnes.

Les bénéficiaires intéressés devront **introduire leur projet** en ligne via le Guichet des Pouvoirs locaux pour le **22 mars 2024** au plus tard. La **décision** d'approbation des projets sera communiquée aux bénéficiaires via le Guichet des pouvoirs locaux au plus tard le **12 avril 2024**.

Le **formulaire** d'appel à projets sera **publié sur le Guichet des Pouvoirs locaux** - dans la matière « Action sociale » et la catégorie « Cohésion sociale » - dès l'envoi du présent courrier annonçant le lancement de l'opération aux communes.

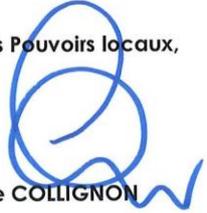
En cas de non-respect des conditions d'éligibilité, l'administration se réserve le droit de réclamer le remboursement de la subvention en tout ou en partie.

AIDE ET SUPPORTS

Des témoignages de l'opération « Été solidaire, je suis partenaire » de même qu'une foire aux questions et un recueil de bonnes idées sont disponibles sur le portail <http://cohesionsociale.wallonie.be> afin d'illustrer des actions menées via l'opération et d'aider les communes à élaborer leur projet.

Vous souhaitant plein succès, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Pouvoirs locaux,


Christophe COLLIGNON

Rapport d'activités 2024 – Formulaire

Questionnaire

1. Combien de jeunes ont été engagés dans votre commune en 2024 grâce au subside « Eté solidaire » ? *
 - Nombre total de jeunes subsidiés par « Eté solidaire »
 - Nombre de filles
 - Nombre de garçons
2. Combien de jeunes ont travaillé au moins 70 heures ?
3. Parmi les jeunes engagés, combien sont en situation de vulnérabilité (= sont confrontés à des difficultés sociales, scolaires, économiques) ? jeunes
4. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils reçu une préparation par la commune (ou un partenaire) pour pouvoir rédiger leur dossier de candidature ? *
5. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils rédigé un dossier de candidature ? *
6. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils passé un entretien d'embauche ? *
7. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils reçu un retour sur leur prestation en tant qu'étudiant en cours de contrat ? *
8. Les jeunes engagés via "Eté solidaire" ont-ils reçu un retour sur leur prestation en tant qu'étudiant en fin de contrat ? *
9. Certains jeunes ont-ils arrêté leur contrat avant la fin ? Si oui, combien de jeunes ? *
Pour quelle(s) raison(s) le(s) jeune(s) a-t-il/ont-ils arrêté leur job étudiant ? *
10. La commune a-t-elle engagé d'autres jeunes durant l'été, sur fonds propres (en dehors du subside "Eté solidaire") ? * Combien de jeunes ?
11. La commune a-t-elle refusé des candidatures de jeunes qui répondaient aux critères énoncés dans l'appel à projets ? *Si oui, combien et pourquoi ?
12. Quel est le montant du salaire horaire net payé par la commune aux jeunes ?
*Si la commune pratique des montants différents en fonction de l'âge, merci de noter le minimum et le maximum. Si les montants sont identiques pour tous, notez deux fois le même montant : **
 - Montant minimum : euros nets par heure de travail
 - Montant maximum : euros nets par heure de travail

Description du projet

13. Décrivez en quelques lignes les principales tâches effectuées par les jeunes *
.....
14. Les tâches confiées aux jeunes ont-elles évolué entre la remise du projet (en mars 2024) et les tâches effectivement réalisées par les jeunes (quelques mois plus tard). Sur une échelle de 1 à 10, estimez cette évolution. *

15. Comment choisissez-vous les activités à proposer aux étudiants lors du lancement de l'appel à projets ?

.....

16. Quelles démarches mettez-vous principalement en place pour identifier les jeunes vulnérables ?

- Le recrutement est assuré dans des lieux spécifiques (quartiers à forte concentration de logements sociaux, écoles spécialisées, maisons de quartier, activités du Plan de cohésion sociale...)
- Nous faisons appel à des relais (ex. CPAS, AMO, PCS, cours d'alpha, centres d'accueil, travailleurs sociaux...) qui proposent à certains jeunes de postuler (éventuellement par l'intermédiaire des parents)
- Les discussions qui ont lieu lors de l'entretien d'embauche ou les CV nous permettent d'identifier le contexte économique et social dans lequel le jeune évolue
- Nous ne mettons rien en place pour ne pas faire de discrimination
- Autre :

.....

17. Quel public bénéficie ou a bénéficié du travail réalisé par les jeunes ?

*Cochez la ou les réponses **

- Des personnes âgées
- Des personnes handicapées
- Des personnes fréquentant un quartier particulier, un parc, un lieu public
- Des personnes isolées
- Des personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques
- Des réfugiés ukrainiens
- L'ensemble des habitants de la commune

18. Pour la mise en œuvre de l'opération « Eté solidaire », la commune a-t-elle conclu un partenariat avec un ou plusieurs acteurs locaux (CPAS, société de logement de service public, associations culturelles, sociales, sportives, service d'aide en milieu ouvert, maison de jeunes, etc.) ? *

- Oui
- Non

19. Avec quel acteur local la commune a-t-elle conclu un partenariat ? *

Choisissez toutes les réponses qui conviennent :

- CPAS
- Société de logement de service public
- Association culturelle, sociale ou sportive
- Service d'aide en milieu ouvert
- Institution accueillant des publics spécifiques
- Maison de jeunes
- Autre :

20. Comment les partenaires sont-ils principalement choisis ?
- La commune fait un appel général aux candidats lors du lancement de l'appel à projets. Les projets les plus intéressants sont retenus
 - C'est un partenariat qui est reconduit d'année en année
 - La commune élabore son projet « Eté solidaire » et cherche ensuite les partenaires les plus pertinents pour accompagner le projet
 - La commune travaille avec les candidats partenaires qui se présentent spontanément
 - Autre :.....
21. Évaluez, sur une échelle de 1 à 10, votre satisfaction par rapport aux éléments suivants (1 = très peu satisfait, 10 = très satisfait) :
- Date de publication de l'appel à projets (= 22 février 2024)
 - Délais pour rentrer le dossier (= 1 mois)
 - Date d'approbation des projets (= 22 avril 2023)
 - Clarté du contenu de l'appel à projets
 - Contenu de la FAQ sur le site web
 - Réponse à vos questions par le SPW (par mail/téléphone)
 - Matériel de communication mis à disposition sur le site web
22. Selon votre perception, qu'est-ce que "Eté solidaire" apporte concrètement aux jeunes ?
23. Selon votre perception, qu'est-ce que "Eté solidaire" apporte concrètement à la commune/au partenaire ?
24. Selon votre perception, qu'est-ce que "Eté solidaire" apporte concrètement aux bénéficiaires ?
25. Citez et explicitiez une (ou plusieurs) difficulté à laquelle vous avez été confronté cette année en lien avec la mise en œuvre d' « Eté solidaire » dans votre commune
.....
26. Citez et explicitiez un (ou plusieurs) point positif relatif à la mise en œuvre d' « Eté solidaire » dans votre commune
.....
27. Quelles pistes d'améliorations suggèreriez-vous si l'appel à projets « Eté solidaire, je suis partenaire » est reconduit en 2025 ? *
.....
28. Avez-vous des commentaires sur le processus administratif ?